



DIGITAL & CREATIVE BUSINESS LAW

Post-confinement Les projets informatiques à relancer – l'apport du contrat

Avril 2020

NEXT avocats

www.next-law.fr – contact@next-law.fr

Le constat

- Les entreprises vont se **recentrer** sur les projets **essentiels** ou ceux susceptibles de générer rapidement un **gain** ou une **économie**.
- Les **pertes** de temps, les **coûts** cachés, les **dysfonctionnements** sont à proscrire aujourd'hui plus qu'avant.
- Le **contrat** est un outil essentiel pour réduire ces risques.





Objectifs

1

- Limiter le temps passé à négocier le contrat

2

- Ne pas débiter le projet sans contrat

3

- Disposer d'un contrat qui soit un véritable outil de pilotage du projet

4

- Sécuriser la ROI du projet

5

- Réduire les risques de litige



Comment ?

NEXT

1

- En personnalisant le contrat aux particularités du projet → les contrats-types ne sont pas vos alliés

2

- En posant les prérequis contractuels dès le RFP et en faisant de ces prérequis un critère de sélection des candidats → le juridique est l'allié du fonctionnel et du financier

3

- En mobilisant l'équipe métier/achat/DSI/juridique sur quelques sessions de travail nécessaires à la définition du contrat → mieux vaut une « task force » mobilisée quelques jours que des négociations qui traînent pendant des mois

4

- En maintenant en compétition les offres jusqu'à la signature du contrat → il n'y a pas d'accord commercial puis ensuite un accord contractuel. Il ne peut y avoir que les deux, en même temps

5

- En « time-boxant » les négociations → ce n'est qu'une affaire d'organisation et de priorité



Les résultats

1

- Les négociations du contrat sont réduites à quelques sessions

2

- Le projet ne débute pas sans être encadré par le contrat qui le sécurise

3

- Le contrat encadre précisément le projet en terme de prix, planning, périmètre fonctionnel et technique

4

- Les engagements d'avant-vente sont formalisés, les zones de flou sont réduites

5

- Les risques de litiges sont limités grâce à un dispositif contractuel clair et adapté

NEXT



Le suivi

- Le contrat devient un appui à la gestion de projet
- Mais la gestion de projet doit rester rigoureuse
- Formalisation contractuelle et formalisation du suivi de projet fonctionnent en tandem

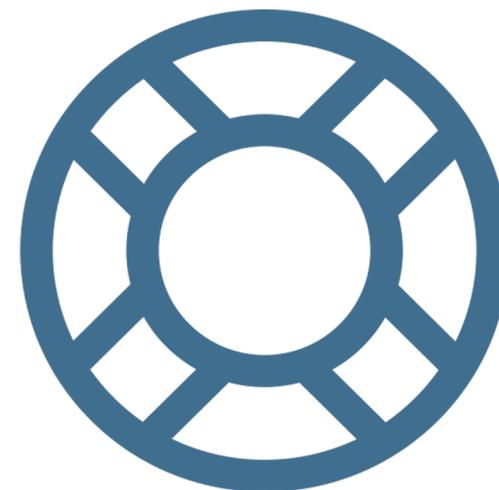
Vous ne savez pas faire ?

Vous ne voulez pas faire ?

Vous n'avez pas le temps de le faire ?

Personne ne veut le faire ?

- Nous savons le faire et nous pouvons vous aider





DIGITAL & CREATIVE BUSINESS LAW

INFORMATIQUE INTERNET RESEAUX SOCIAUX E-COMMERCE

DONNEES PERSONNELLES RGPD DATA PRIVACY

TRANSITION DIGITALE INNOVATION NUMERIQUE

CREATION SPECTACLES MUSIQUE DIVERTISSEMENT

contact@next-law.fr – www.next-law.fr – 01 75 43 86 23